



RESPECERE EXEMPLAR VITE MORUMQUE... Hor.

TROS TIRIUSVE MIHI NULLO DISCRIMINE AGATUR... Vir.

Volume VII.

MONTREAL, SAMEDI, LE 7 AOUT, 1819.

Numéro 26

MONTREAL :
IMPRIME ET PUBLIE
PAR C. B. PASTEUR
RUE ST. JACQUES.

CONDITIONS.

Le Prix de la Souscription est de Vingt-Chartes, par année, lorsque le Papier est livré à Montréal, ou envoyé en Campagne par occasion ; et de Vingt Chartes et les frais, lorsqu'il est envoyé par la Poste payables de Six Mois en Six Mois et d'avance.

Ceux qui veulent discontinuer de Souscrire sont obligés d'en donner avis un mois avant leur dernière et de payer en même-temps leurs arriérés autrement ils sont censés continuer à souscrire pour six mois suivants.

PRIX DES AVERTISSEMENTS.

Six lignes et au-dessous, première insertion, 2s.—et chaque suivante, 6d.
Dix lignes et au-dessous, 3s.—ditto, 8d.
Au-dessus de dix lignes, 3d. par ligne et ditto, 4d.

AVIS.

MADAME VEUVE GOSSELIN prend cette occasion de remercier les personnes bienveillantes qui l'ont si libéralement encouragée en donnant leur patronage à sa Boutique de Forgeron, Armurier et Fondeur de Cuivre et Plomb.

AVERTISSEMENT.

JACKSON LAFORGE, MAITRE CARROSSIER, à l'honneur de présenter ses plus sincères remerciements à ses Amis et au Public, pour l'encouragement général qu'il a eu devant éprouvé dans sa profession, et les informant qu'il maintient à vendre à des prix modérés, toute espèce de voitures faites dans le dernier goût et avec les meilleurs matériaux, telles que : Carrosses, Cabriolets, Calèches, avec ou sans soufflets. Il recommande, garnit et peint aussi les susdits articles. Il fait deplus des Charettes et des Wagons qu'il garantit.

AVERTISSEMENT.

JACKSON LAFORGE, MAITRE CARROSSIER, à l'honneur de présenter ses plus sincères remerciements à ses Amis et au Public, pour l'encouragement général qu'il a eu devant éprouvé dans sa profession, et les informant qu'il maintient à vendre à des prix modérés, toute espèce de voitures faites dans le dernier goût et avec les meilleurs matériaux, telles que : Carrosses, Cabriolets, Calèches, avec ou sans soufflets. Il recommande, garnit et peint aussi les susdits articles. Il fait deplus des Charettes et des Wagons qu'il garantit.

AVERTISSEMENT.

JACKSON LAFORGE, MAITRE CARROSSIER, à l'honneur de présenter ses plus sincères remerciements à ses Amis et au Public, pour l'encouragement général qu'il a eu devant éprouvé dans sa profession, et les informant qu'il maintient à vendre à des prix modérés, toute espèce de voitures faites dans le dernier goût et avec les meilleurs matériaux, telles que : Carrosses, Cabriolets, Calèches, avec ou sans soufflets. Il recommande, garnit et peint aussi les susdits articles. Il fait deplus des Charettes et des Wagons qu'il garantit.

AVERTISSEMENT.

JACKSON LAFORGE, MAITRE CARROSSIER, à l'honneur de présenter ses plus sincères remerciements à ses Amis et au Public, pour l'encouragement général qu'il a eu devant éprouvé dans sa profession, et les informant qu'il maintient à vendre à des prix modérés, toute espèce de voitures faites dans le dernier goût et avec les meilleurs matériaux, telles que : Carrosses, Cabriolets, Calèches, avec ou sans soufflets. Il recommande, garnit et peint aussi les susdits articles. Il fait deplus des Charettes et des Wagons qu'il garantit.

AVERTISSEMENT.

JACKSON LAFORGE, MAITRE CARROSSIER, à l'honneur de présenter ses plus sincères remerciements à ses Amis et au Public, pour l'encouragement général qu'il a eu devant éprouvé dans sa profession, et les informant qu'il maintient à vendre à des prix modérés, toute espèce de voitures faites dans le dernier goût et avec les meilleurs matériaux, telles que : Carrosses, Cabriolets, Calèches, avec ou sans soufflets. Il recommande, garnit et peint aussi les susdits articles. Il fait deplus des Charettes et des Wagons qu'il garantit.

AVERTISSEMENT.

JACKSON LAFORGE, MAITRE CARROSSIER, à l'honneur de présenter ses plus sincères remerciements à ses Amis et au Public, pour l'encouragement général qu'il a eu devant éprouvé dans sa profession, et les informant qu'il maintient à vendre à des prix modérés, toute espèce de voitures faites dans le dernier goût et avec les meilleurs matériaux, telles que : Carrosses, Cabriolets, Calèches, avec ou sans soufflets. Il recommande, garnit et peint aussi les susdits articles. Il fait deplus des Charettes et des Wagons qu'il garantit.

AVERTISSEMENT.

JACKSON LAFORGE, MAITRE CARROSSIER, à l'honneur de présenter ses plus sincères remerciements à ses Amis et au Public, pour l'encouragement général qu'il a eu devant éprouvé dans sa profession, et les informant qu'il maintient à vendre à des prix modérés, toute espèce de voitures faites dans le dernier goût et avec les meilleurs matériaux, telles que : Carrosses, Cabriolets, Calèches, avec ou sans soufflets. Il recommande, garnit et peint aussi les susdits articles. Il fait deplus des Charettes et des Wagons qu'il garantit.

AVERTISSEMENT.

JACKSON LAFORGE, MAITRE CARROSSIER, à l'honneur de présenter ses plus sincères remerciements à ses Amis et au Public, pour l'encouragement général qu'il a eu devant éprouvé dans sa profession, et les informant qu'il maintient à vendre à des prix modérés, toute espèce de voitures faites dans le dernier goût et avec les meilleurs matériaux, telles que : Carrosses, Cabriolets, Calèches, avec ou sans soufflets. Il recommande, garnit et peint aussi les susdits articles. Il fait deplus des Charettes et des Wagons qu'il garantit.

AVERTISSEMENT.

JACKSON LAFORGE, MAITRE CARROSSIER, à l'honneur de présenter ses plus sincères remerciements à ses Amis et au Public, pour l'encouragement général qu'il a eu devant éprouvé dans sa profession, et les informant qu'il maintient à vendre à des prix modérés, toute espèce de voitures faites dans le dernier goût et avec les meilleurs matériaux, telles que : Carrosses, Cabriolets, Calèches, avec ou sans soufflets. Il recommande, garnit et peint aussi les susdits articles. Il fait deplus des Charettes et des Wagons qu'il garantit.

AVERTISSEMENT.

JACKSON LAFORGE, MAITRE CARROSSIER, à l'honneur de présenter ses plus sincères remerciements à ses Amis et au Public, pour l'encouragement général qu'il a eu devant éprouvé dans sa profession, et les informant qu'il maintient à vendre à des prix modérés, toute espèce de voitures faites dans le dernier goût et avec les meilleurs matériaux, telles que : Carrosses, Cabriolets, Calèches, avec ou sans soufflets. Il recommande, garnit et peint aussi les susdits articles. Il fait deplus des Charettes et des Wagons qu'il garantit.

AVERTISSEMENT.

JACKSON LAFORGE, MAITRE CARROSSIER, à l'honneur de présenter ses plus sincères remerciements à ses Amis et au Public, pour l'encouragement général qu'il a eu devant éprouvé dans sa profession, et les informant qu'il maintient à vendre à des prix modérés, toute espèce de voitures faites dans le dernier goût et avec les meilleurs matériaux, telles que : Carrosses, Cabriolets, Calèches, avec ou sans soufflets. Il recommande, garnit et peint aussi les susdits articles. Il fait deplus des Charettes et des Wagons qu'il garantit.

DISTRICT DE MONTREAL.

UNE Cour des Sessions Générales de la paix tenue au Palais de justice, dans la Cité de Montréal, dans et pour le dit District de Montréal, Lundi le onzième jour du mois de Janvier, mil huit cent dix neuf et continuée par ajournement à Mardi le dix neuf du même mois.

Ayant été représenté à la Cour par les Syndics de la maison d'Industrie dans la Cité de Montréal, que la dite institution doit commencer ses opérations le premier de Mai prochain, et étant un objet de grande importance pour détruire aussitôt que possible la coutume pernicieuse de mendier dans les rues, pour parvenir à ce but, la Cour désire donner toute l'assistance que la loi permettra, et en conséquence,

En vertu et d'après le pouvoir d'un Acte passé dans la cinquante septième année du Règne de Sa Majesté, intitulé "Un Acte pour pourvoir plus efficacement aux Règlements de Police, dans les Cités de Québec et Montréal, et la Ville des Trois Rivières, et pour d'autres fins" y mentionnés, la Cour a ordonné et ordonne que du moment et après l'approbation et confirmation par la Cour du Banc du Roi des Règlements suivants, et la publication d'iceux conformément au dit Acte, ils seront en pleine force.

Article 1er. Aussitôt que les dits Syndics de la maison d'Industrie de la Cité de Montréal auront certifié par écrit aux Juges de Paix de Sa Majesté dans et pour le dit District de Montréal, assemblés en Quartier de Sessions, ou Sessions Spéciales, que la dite maison d'Industrie est en état de pourvoir aux moyens de soutenir les pauvres industriels et indigents de la Cité de Montréal, en les faisant travailler ou autrement, toutes les Règles et Règlements de Police concernant les Vagabonds contenus dans les Règles et Règlements de Police pour la Cité de Montréal faits le trentième jour d'Avril dans l'année mil huit cent dix sept, approuvés et confirmés par la Cour du Banc du Roi dans et pour le dit District de Montréal, le second jour de Septembre, dans l'année mil huit cent dix sept, cesseront et seront entièrement annulés.

Article 2me. L'annullement des dits Règlements sera immédiatement annoncé par les dits Juges de Paix ainsi assemblés, par avis public donné de telle manière qu'ils jugeront bonne et à propos.

Article 3me. Après le dit avis à être ainsi donné, toutes personnes qui seront ou pourront en aucun temps être trouvées mendiant dans la Cité de Montréal seront immédiatement prises et conduites devant un ou plusieurs Magistrats, pour être traitées comme Vagabonds suivant la loi.

De par la Cour,

JOHN DELISLE, G. P.

DISTRICT DE MONTREAL.

AU BANC DU ROI,

Samedi, le 3me. Jour d'Avril, 1819

PRESENTS

L'hon. Juge en Chef, MONK, L'hon. Juge REID.

La Cour ayant examiné et inspecté les règles, ordres et règlements faits par la Cour des Sessions générales de la Paix, tenue au Palais de justice dans la Cité de Montréal, dans et pour le District de Montréal Lundi le onzième jour de Janvier mil huit cent dix neuf, et continuée par ajournement à Mardi le dix neuvième du même mois, les approuve.

De par la Cour,

(Signé) REID LEVESQUE et MONK, P. C. B.

Pour vraie copie,

JOHN DELISLE, G. P.

DISTRICT DE MONTREAL.

AT a Court of General Sessions of the Peace, holden at the Court House, in the City of Montreal, in and for the said District of Montreal, on Monday, the Eleventh day of January, one thousand eight hundred and nineteen and continued by adjournment to Tuesday the nineteenth of the same month.

It having been represented to the Court by the Wardens of the House of Industry in the City of Montreal, that the said Institution is to go into operation on the first day of May next, and it being an object of great importance to abolish as soon as may be the pernicious practice of street begging, to obtain which object the Court is desirous to give all the aid of which the Law will allow, and therefore,

By virtue and under the authority of

an Act passed in the Fifty seventh year of His Majesty's Reign, intitled, "An Act more effectually to provide for the Regulation of the Police, in the Cities of Quebec and Montreal, and the town of Three Rivers, and for other purposes," therein mentioned, the Court have ordered and do order that from and after the approval and confirmation of the Court of King's Bench of the following regulations, and the publication thereof agreeably to the said Act, the same shall be in full force.

ART. 1st. Whenever the said Wardens of the House of Industry in the City of Montreal shall certify in writing to His Majesty's Justices of the Peace in and for the said District of Montreal, in Quarter Sessions, or Special Sessions assembled, that the said House of Industry is able to provide means of support for the industrious and indigent poor of the City of Montreal by employment at work or otherwise, all the regulations of Police concerning vagrants contained in the rules and regulations of Police for the City of Montreal, made on the thirtieth day of April, in the year one thousand eight hundred and seventeen, approved of and confirmed by the Court of King's Bench, in and for the said District of Montreal, on the second day of September, in the year one thousand eight hundred and seventeen, shall cease and be wholly rescinded.

ART. 2d. The rescission of the said regulations, shall be then immediately announced by the said Justices of the Peace so assembled, by public notice to be given in such way as they may deem right and direct.

ART. 3d. After which said public notice to be so given all persons who shall or may at any time be found begging in the City of Montreal shall be immediately taken up and carried before one or more Magistrates to be dealt with as Vagrants according to Law.

By the Court,

JNO. DELISLE, Ck. P.

DISTRICT OF MONTREAL.

IN THE KING'S BENCH,

Saturday, the 3d. day of April, 1819.

PRESENT

The Honble. Chief Justice MONK, The Honble. Justice REID.

The Court having examined and inspected the rules, orders and regulations made by the Court of General Sessions of the Peace, holden at the Court House in the City of Montreal, in and for the District of Montreal on Monday the Eleventh day of January one thousand eight hundred and nineteen, and continued by adjournment to Tuesday the nineteenth of the same month, doth approve the same.

By the Court,

(Signed) REID LEVESQUE & MONK, P. C. B.

A true Copy,

JNO. DELISLE, Ck. P.

MRS. BARNARD

GRATEFULL for the liberal support given her by the Ladies of Montreal, has the honor to inform them, that she has just received a few ready made DRESSES, an elegant assortment of Caps, a few real Leghorn and fine split Straw Bonnets, a variety of other articles, all of the latest fashion.

She will do herself the pleasure to expose them to view on THURSDAY next, and will be much obliged by the attention of the Ladies and customers in general. Her residence is, corner of Place d'Armes facing the door of the Roman Church.

Montreal, July 16th, 1819. 2w.

BARDEAUX à vendre.

300 PAQUETS de BARDEAUX de la meilleure qualité, à vendre à bonne composition, s'adresser à Monsieur Ls. GAREAU au Fauxbourg de Québec.

Montreal, 17 Juillet. 3s. p.

Zontréal, 18 Juin, 1819.

AVERTISSEMENT.

MR. J. BRÉBEAU informe le public qu'il s'adressera à la Législature de cette Province, à la prochaine Session pour obtenir le droit de faire un Chemin de Péage dans la Seigneurie de St. Hyacinthe à partir du Sud de la Montagne Yamaska et se terminer vis-à-vis du chemin Ste. Marie dans la susdite Seigneurie, sur une branche de la rivière Yamaska, où il demandera aussi le droit d'y ériger un Pont de Péage.

Montreal, 5 Juin, 1819. 2m.

LE DOCTEUR KIMBER

VIENT de recevoir par le Brig Waterloo de différentes Maisons de Londres les articles suivants :— Un Assortiment très-considérable de remèdes qu'il peut garantir de la première qualité.

Plusieurs jeux complets d'instruments pour toutes les opérations Chirurgicales, et pour les Accouchements; ainsi que des instruments détachés.

Une Batterie Galvanique complète.— Des Appareils de Noûth, des Thermomètres pour les Médecins; une boîte portative et complète de Chimie, un petit assortiment de préparations pour faire des expériences Chimiques et philosophiques.

Un grand Appareil pour donner les bains chauds et à vapeur, comprenant une baignoire de cuivre superbement vernie, renfermée dans une grande boîte de bois d'Acajou (Mahogany), les bouilloirs, réservoirs, valves, champêtres et plus de 160 pieds de tuyaux de plomb.

Deux Appareils complets pour donner des bains en forme de pluie. (Shower bath.) Huit baignoires de fer blanc en forme de soulier. Des bassins de lits, urinoirs &c. &c.

Un grand Assortiment de verres de Chimistes d'Apothicaire et de phioles. 500 Livres Arrow Root et 200 gallons d'esprit de Térébenthine.

Montreal, 24 Juillet, 1819. 6

AVERTISSEMENT.

Le Soussigné vient de recevoir, et offre en vente des MULES de MOUTONS Françaises élevées à Londres, d'une qualité supérieure.

Il recevra constamment des Mules de Londres et françaises, ainsi que des PIQUES à l'usage des Moutons.

HENRY JOSEPH.

Bertier le 28 de Juillet 1819.

N. B. On pourra s'adresser à Montréal pour les objets ci-dessus à Messieurs L. & B. S. SOLOMON & Co.

31 Juillet 1819.

E. C. TUTTLE,

À la Magasin de Mr. J. D. DE Witt, au Vieux-Marché.

INFORME respectueusement ses amis et le public qu'il a récemment reçu de Londres un Assortiment général de Librairie, Papeterie, Coutellerie, &c. &c. &c.

Contenant les articles suivants: Papier superfine Impérial, Royal, demi et Foolscap; ditto de Musique rayé, uni; ditto coloré, long, pour Billets, à lettre, ordinaire et doré sur tranches, ditto pour le dessin de différente grandeur; boîtes de Peintures à l'eau par Reeves, de 6, 12 et 18 tablettes, et tablettes ditto séparées; Pinceau de poils de Chameau, et Crayons de mine de plomb; Encre des Indes, et ditto durable pour marquer le linge; ditto noire et rouge, et en poudre; India Rubber; Cartes de visites, relief et de message; Livres de notes et mémoires à patente par Livemore; Plumes pour écrire, et ditto taillées; Cire et pain à cacheter; Encriers d'étain et de verre; une grande variété de Canifs et couteaux de poche, livres de dépôt de Banque, lettres de change &c. &c. &c.

DEPLUS

UNE MACHINE A PATENTE POUR RAYER

Qui le mettra à même de rayer les Livres de Compte conformes à aucun modèle qui pourra lui être présenté, de la manière la plus élégante. Il a constamment des grands Livres de Compte, Journaux, Registres, Brouillards et livres pour lettres, rayés et reliés dans un genre supérieur d'élégance, et durable, ayant reçu les meilleurs matériaux pour la relieure. Vieux Livres reliés avec promptitude et exactitude. Cartes géographiques collées sur la toile et vernies.

Toute ordre sera reçu avec reconnaissance, et exécuté avec exactitude.

Montreal le 24 Juillet 1819. 4s.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MONTREAL

Contre les Accidents du Feu.

AVIS

LES Actionnaires sont requis de payer au Bureau de la Compagnie, le ou avant le seizième jour d'août, UN ET UN QUART par cent en argent monnoy, ou Douze chelins et six deniers par Part, sur chaque part respective, comme partie de l'Instalement de Cinq par cent déjà requis comme par avis donné dans le Montreal Herald, et dans le Spectateur Canadien, le 12 Mars dernier.

Bureau de l'Assurance de Montreal le 16 Juillet 1819.

J. BLEAKLEY, Sect.

A VENDRE.

PAR Autorité de Justice, après trois Criées, qui seront faites à la porte du Presbitère (servant d'Eglise) de la Paroisse de l'Assomption le vingt-deux, le vingt-neuf d'août et le 5 Septembre, prochain.

Cette superbe Terre si bien connue maintenant occupée par Dame Veuve Seraphin Lacombe, sise et située près des Moulins Banoux de l'Acigand, de trois arpens de front sur soixante Arpens plus ou moins de profondeur de sol bien cultivé et très fertile, tenant par devant en partie à l'Emplacement appartenant à Jacques Lacombe, Ecuyer, par derrière à la rivière St. Esprit d'un côté à Louis Durand, et d'autre côté à Joseph Pichette et à Jacques Piquette sur cette propriété est bâtie une belle MAISON, une Grange, Etable, Laiterie Jardin et autres dépendances, très plaisamment situés près du bord de l'Eau et le tout en bon état, c'est une des situations les plus belles et les plus désirables aux environs du Bourg de l'Assomption.

La vente et adjudication auront lieu à la porte du dit Presbitère, LUNDI le 6 du mois de Septembre Prochain entre DIX et ONZE heures du Matin au quel temps et lieu les conditions de la Vente seront enoncées les amateurs pourront visiter la dite Terre s'adressant pour les conditions de Vente et pour plus amples particularités à Madame Veuve Seraphin Lacombe sur les lieux, ou à Jacques Lacombe, Ecuyer, Marchand, au Village de l'Assomption.

L'Assomption le 31 Juillet, 1819.

ACADEMIE

FRANÇOISE ET LATINE.

MR. COURREGE ancien Maître au Collège Royal de Toulouse, nouvellement arrivé dans cette ville, a l'honneur d'informer le Public que pour secondier les vœux des pères de famille qui désirent instruire leurs enfants, il se propose d'établir une Académie dans la maison de Mr. le Capitaine d'Aubert de Fauxbourg St. Laurent.

Il enseignera le Français, le Latin, l'Arithmétique, les Eléments d'Histoire et de Géographie, &c. &c.

Il traitera avec un soin particulier l'étude de la Langue Française afin de donner aux élèves cette pureté de style et de prononciation qui fait le charme de ceux qui nous lisent et nous écoutent.

Si, par le zèle qu'il apportera dans l'éducation des élèves qui lui seront confiés, il excite la satisfaction des parents, il aura reçu sa plus douce récompense.

Ceux qui désireroient prendre quelque renseignement sur sa moralité pourroient parler à Mr. le Curé de Montréal, à Mr. Houdet Professeur, à Mr. Doucet, N. P.

Pour les prix d'enseignements, s'adresser à lui même.

N. B. Il se rendra dans les maisons des élèves qui désireront prendre des leçons particulières.

Montreal, le 31 Juillet, 1819. 4s

AVERTISSEMENT.

LES ENTREPRENEURS désirant contracter pour faire certains changements et réparations à la Prison de ce District, s'adresseront immédiatement au Bureau du Sheriff, où l'on fera connaître les ouvrages à être faits, et où l'on recevra les propositions pour la confection d'iceux, le ou avant LUNDI le Neuvième jour d'août prochain.

S. SEWELL.

THOMAS McCORD.

FRED. ERMATINGER.

Montreal, 31 Juillet, 1819. 2w

Nouvelles Formules

DE SOMMATION, SUBPENA, et EXECUTIONS, adaptés aux Cours pour le recouvrement des petites dettes, suivant l'Acte à cette fin passé dans la dernière Session du Parlement, récemment imprimés et à vendre à cette Imprimerie. Prix 7s. 6d. par cent, et 5s par grande quantité.

CONTRATS DE VESTE, SUBPENA pour la Cour du Banc du Roi.

Récemment Publié

ET à vendre à cette Imprimerie à la douzaine et en détail, l'Histoire de JEAN DE CALAIS &c nouvelle édition.

ALEXANDRIE. (Rapides.) 5 Juin.
Par un ami, qui vient de Texas, nous apprenons les détails suivants : " Deux jeunes gens, les survivants de la malheureuse bande de Perry, avaient obtenu leur grève, et furent conduits à Monterey; celui qui donne ces nouvelles étoit un des deux. A Monterey, au mois de Novembre, il a parlé avec un des officiers de Mina, qui y étoit venu déguisé en paysan pour espionner les Royalistes dans cette ville. Cet officier lui a dit que Mina faisoit le siège de Sacatecas, avec plus de 3000 hommes, bien pourvus d'armes et de munitions; et que les affaires de Mina alloient bien. Ce jeune homme échappa de Monterey au mois de Novembre dernier; il emmena avec lui deux soldats Espagnols qui sont aux Natchitoches maintenant, qui assurent aussi que Mina n'est pas mort, et que toutes les troupes de Monterey sont en marche contre lui."

La Gazette des Rapides ajoute que si le Texas et le Nouveau-Mexique se joignent à la bonne cause, l'indépendance de l'Amérique Espagnole est assurée.

Extrait du National Advocate.

On mande de Gibraltar que des querelles très sérieuses ont eu lieu entre nos officiers de marine et ceux de la garnison Anglaise — elles se sont terminées par deux duels. Un de nos officiers, le Dr. Montgomery, a envoyé un cartel à tout le régiment. Le commissaire Bourne avoit reçu une balle dans la cuisse; un capitaine Anglois avoit été tué par le Docteur. Nous ne saurions assez regretter de pareilles affaires; elles font peu d'honneur aux deux nations. Un duelliste de profession doit être considéré comme un véritable assassin, et nous n'aimons guère à voir aucun de nos officiers engagés dans des affaires de ce genre. Nous ne disons pas néanmoins qu'ils doivent recevoir un insulte de sang froid, nous repoussons seulement l'idée d'appeler au combat tout un régiment. C'est une conduite inconvenante, et quoi qu'il y ait dans l'armée Anglaise des officiers très insolents et très orgueilleux, dont le ton devoit être un peu abaissé, il existe parmi eux des hommes très honorables et très braves. Pourquoi, d'ailleurs, le soldat oublierait-il cette devise? "Ennemis en temps de guerre, amis en temps de paix."

Du Daily Advertiser de Boston, du 22 Juillet.

La Gazette de St. Louis après avoir donné quelques détails sur les témoignages existants pour prouver qu'il y a maintenant sur les branches méridionales du Missouri, une race d'hommes descendants des Emigrants Gallois qui s'embarquent du nord de la principauté de Galles, dans dix vaisseaux, au nombre de 323 personnes, sous le prince Madoc, en 1170, mentionne qu'il se prépare une expédition pour s'enquérir du fait. Les personnes qui ont formé l'entreprise sont Mrs. Roberts et Parry, Gallois, qui parlent la langue du nord et du sud du pays de Galles. On dit que ce sont des hommes instruits et entreprenants, et qu'ils continueront leurs recherches tant qu'il y aura probabilité de réussir.

En 1795 et 1796, John Thomas Evans et John Mackay remontèrent le Missouri jusqu'aux villages Mandans, 17000 milles au-dessus de St. Louis, pour chercher ces sauvages Gallois, et après une absence de deux ans, ils revinrent sans avoir réussi. Mais d'après les autorités les plus dignes de foi, ces gens habitent à 2000 milles au-dessus de l'embouchure du Missouri, et par conséquent 300 milles plus loin que n'ont été Evans et Mackay. Leur réussite ne peut pas en conséquence être regardée comme résolvant d'une manière satisfaisante cet intéressant problème.

COPENHAGNE, le 11 de Mai.

Nous observons que tous les journaux d'Europe sont fort occupés de nos dissensions secrètes avec la Suède. La plupart poussent les conjectures à un tel degré d'extravagance, qu'un trône se trouve compromis dans le différent. Nous croyons pouvoir affirmer qu'aucune des cours garantes du traité de Kiel n'a proposé au Roi Charles XIV de s'établir dans des climats moins septentrionaux; mais nous croyons aussi pouvoir assurer qu'il est fortement invité à payer les dettes reconnues par le dit traité. L'affaire sera arrangée à Londres par les ministres des grandes puissances. On a dit que Charles XIV avoit adressé au Prince Rgent une lettre dans laquelle il se plaignoit en termes très forts de certaines cours.

Extrait d'une lettre datée de Paris, le 17 Mai.

La clémence royale n'a pas été invoquée en vain. Le Roi, libre de suivre les vœux de son cœur depuis que les droits de sa couronne sont respectés, a ordonné au ministre de l'intérieur de lui présenter le rapport sur lequel il avoit fondé sa décision. Après quoi sa Majesté a autorisé le rappel de plusieurs autres des exilés de la liste de 88.

Vaisseau des Etats Unis, Hornet, Cadix, le 29 Mai.
Se profite de l'occasion du brig Laura

Ann. pour New-York, pour vous écrire. Nous avons tous les jours des nouvelles de Madrid; mais bien qu'on ne puisse pas compter dessus, on pense que sa Majesté Catholique prendra son temps pour ratifier le traité de la Floride. Le peuple ici est fort prévenu contre les Américains. On en a vu aujourd'hui un exemple frappant: c'étoit le jour de la naissance du Roi; et les vaisseaux de guerre Espagnols avoient déployé les pavillons des différentes nations. Les pavillons Anglois, François, Hollandois et autres avoient une place distinguée dans les cordage, mais les étioles et les larges bandes de l'Amérique étoient omises. Notre vaisseau a été unie tard dans l'après-midi, et pour les mortuier, on a fait flotter le pavillon Espagnol à la tête de notre mat d'avant. Je crains pourtant que ces gens n'aient pas compris notre intention, mais aient cru que nous voulions les honorer, ou nous abaisser devant eux. Il s'imaginent que nous aidons et favorisons beaucoup la cause des patriotes et nous haïssent en conséquence. C'est une race fanatique et méprisable. J'espère que nous ne resterons pas longtemps ici; car j'aime peu à demeurer où le pavillon de mon pays est traité d'une manière approchant de l'insulte; bien qu'ils aient grand soin de ne pas nous insulter. Ils se repentiront de leur lâche conduite, si nous avons jamais occasion de mesurer nos forces avec les leurs. Les vaisseaux de guerre François et Anglois nous ont traités avec politesse et attention.

Du National Register.

L'EXPÉDITION POUR LE MISSOURI, &c.
Des lettres de St. Louis disent qu'elle ne doit partir de là que le 20 de Juin. L'on ne doute point du succès de cette grande entreprise, quoiqu'il ne soit point certain, d'après les navigateurs qui connoissent le courant du Missouri, qu'on pût le remonter par le moyen de la vapeur. Cependant, comme on a prouvé le contraire par tous les essais qu'on en a faits jusqu'ici, cette opinion paroît un peu singulière, à moins qu'on n'en trouve la raison dans l'idée que le poids des machines de la quantité de bois, &c. qu'il faudroit transporter, seroit trop grand pour que les bateaux passassent les bas-fonds qu'ils s'étoient rencontrés pendant la navigation. Mais cette supposition se trouve démentie par les faits. Il est dit dans les voyages de Clarke et de Lewis que les eaux du Missouri sont navigables jusqu'à l'embouchure de la Rivière du Rocher Jaune (Yellow-Stone River) l'espace de 1000 au-dessus de St. Louis, et au-dessus du Yellow Stone l'espace de 100 milles jusqu'au Grand Sault, où se fait la seule interruption de la navigation dans toute cette distance; de manière que la navigation est très praticable depuis le Mississippi jusques au Grand saut. Au saut, la rivière fait une chute de 357 pieds dans l'espace de 6 lieues. La plus grande Cascade a 87 pieds de hauteur perpendiculaire, et offre à l'œil un spectacle majestueux. Il y a une autre chute de 47 pieds. L'enfaut de la rivière s'échappe des montagnes et qu'on nomme les Portes des Montagnes (the Gate of the Rocky Mountains), présente un objet très curieux. Les rochers s'élevaient perpendiculairement du bord de l'eau à la hauteur de près de 1200 pieds, l'espace de 5 milles et demi. La rivière y est resserrée dans une largeur de 150 toises, et pendant les trois premiers milles, il n'y a qu'un petit espace de quelques toises seulement, où un homme puisse se tenir entre l'eau et le rocher perpendiculaire.

Voici une table de distances tirées des voyages de Lewis et de Clarke: —

	Milles.	Dist. entière.
Aux Gates of the Rocky Mountains,	411	411
Au Grand Sault,	110	521
Au Yellow Stone,	694	1216
Au Fort Mandan,	280	1496
A la Rivière Chiéno,	290	1786
A la Rivière Platte,	749	2710
A la Rivière Kansas,	260	2756
A la Rivière Osage,	207	2263
Au Mississippi,	138	3096
Au Golf de Mexique,	1395	4491

Extrait d'une lettre de Mr. Gilbert H. Rogers, de New-York, datée de BUENOS-AYRES.

LE 20 AVRIL, 1819.
"On pourroit naturellement croire qu'un peuple qui vit sous un si beau climat et qui jouit de tant d'avantages, n'a besoin que de l'indépendance pour être heureux. Je crains pourtant qu'il soit encore bien éloigné le temps où il jouira de ce grand et inestimable bienfait. Il n'y pas encore de code régulier de lois; les différends sont terminés par un Alcade (ou-juge). En conséquence de cela, et plus particulièrement du penchant des naturels, il se commet tous les jours des crimes énormes. L'assassinat est si fréquent qu'à peine on y fait attention. On voit quelquefois deux ou trois personnes étendues mortes sur la place du marché, où on les transporte ordinairement, afin que leurs amis les puissent reconnaître. Les basses classes sont l'espèce d'hommes la plus vile qu'il y ait au monde; il n'y a pas de crime et d'atrocité dont ils ne soient capables; et bien qu'ils possèdent un des meilleurs sols possibles, ils sont trop paresseux pour le cultiver. Je dirai peu de chose de leur politique, car il ne s'est rien passé d'important depuis quelque temps. Il y a trois partis distincts

qui occasionnent des changements fréquents et soudains dans leur administration. On dit que le général Artigas a fait la paix avec le gouvernement; et si cela est vrai, l'indépendance des Provinces de la Plata et du Pérou est presque assurée. Cet homme a été autrefois général au service de Buenos Ayres, et ensuite à la tête de trois administrations. Le gouvernement ayant refusé de l'aider dans une guerre contre les Portugais, il se retira avec son armée dans l'intérieur, où sans argent ni revenu d'aucune espèce, il leur fit la guerre avec succès, nourrissant ses troupes de bestiaux sauvages et des chevaux dont le pays abonde, et les habillant des dépouilles des montons. Il a 20,000 hommes de cavalerie de cette description."

LIVERPOOL, le 31 Mai.

Une Circulaire a été envoyée aux membres du ministère, pour les inviter à se rendre au près de Lord Castlereagh, au Bureau des Affaires étrangères, le 7 de Juin. On se propose, dit-on, de sonder leurs dispositions par rapport au renouvellement de la taxe sur les propriétés, avec certaines modifications, et même par manière de commutation par laquelle les propriétaires de biens réels seroient déchargés des cotisations à proportion de la somme à laquelle leurs propriétés seroient taxées; tandis que ceux qui n'auroient point de biens-fonds, resteroient sujets à payer tout le montant de leur cote. Si ce plan ne réussit point, on veut en essayer un autre; c'est de lever une taxe de deux millions et demi par an pour payer le dividende pour le prêt qu'on attend, et entre autres articles, on dit qu'il sera mis une taxe additionnelle sur la drèche.

Le rapport du Comité de Banque a été dit très au long dans le Parlement Britannique le 24 et le 25 de Mai. La Banque sera tenue depuis le 20 de Février prochain, de donner pour ses billets, une quantité d'or en lingots, qui ne soit pas au-dessus de 6 onces, à 24 1s. l'once. Les lingots, doivent être essayés et recevoir l'impression à la monnaie royale. Le rachat des Billets de la Banque en monnaie du royaume, doit commencer dans le terme de quatre ans.

PARIS, le 9 Juin. — La France possède maintenant 246 Vaisseaux de Guerre, parmi lesquels il y a 48 vaisseaux de ligne de bataille et 29 Frégates 11 vaisseaux de ligne et 4 Frégates 3 y construisent actuellement.

Il est arrivé depuis peu à Bordeaux, des voyageurs extraordinaires, qui sont un grand objet de curiosité. Le principal d'entre eux est Cornélius Taikaonta, Chef de la nation des Onidas de l'Ouest de la Nouvelle-York; sa suite est composée de sept personnes, parmi lesquelles sont trois femmes. Ces Sauvages devoient se donner en spectacle au public, le 8 de ce mois, dans le salon de l'Athénée de Bordeaux.

PARIS, le 9 Juin. — Le Journal de Dumfres (Ang.) du 20 Avril, dit: "Quatre vaisseaux sont partis depuis notre dernière pour l'Amérique avec des passagers. Ils sont presque tous des basses classes de la société, journaliers et engagés pour les travaux de l'agriculture, et quelques uns d'eux méritent le passage."

(Pour le Spectateur Canadien.)

MR. PASTEUR,
Conformément à un avertissement dans le Canadien Courant, il y eut le 29 du mois dernier au Palais de justice une assemblée de plusieurs Citoyens de la ville, où il fut pris en considération s'il seroit utile d'établir en cette ville un Dispensaire afin de donner aux pauvres malades des avis et remèdes gratuits, et de secourir les femmes indigentes dans leurs accouchements. L'assemblée convaincue de l'avantage d'un tel établissement passa immédiatement des résolutions à cet égard, et nomma un Comité de dix personnes pour porter la souscription dans les différents quartiers de la ville.

Je ne doute point, Mr. Pasteur, que vous ne désiriez bien comme moi voir cette entreprise réussir; nous avons déjà vu l'hiver dernier dans plusieurs de vos communications, et par la requête qui a été présentée à notre Chambre d'Assemblée, combien l'augmentation de la population et le concours des étrangers nécessitaient un autre Hospital en cette ville; mais comme un édifice de cette nature auroit très coûté à une colonie encore dans le berceau la majorité de la Chambre, dis-je, fut contre ce établissement, mais non pas sans convenir qu'il seroit à désirer qu'on procurât d'une autre manière des secours à nos pauvres trop nombreux. Eh bien! voici aujourd'hui un dispensaire proposé qui, pourra en parti rencontrer ces vues. Cet établissement est d'autant plus convenable qu'il entraîne à très peu de dépenses, et que nous avons devant nous son utilité constatée dans presque toutes les villes considérables d'Europe, et dernièrement dans la ville de Québec. Je vous ferai remarquer de plus qu'en Angleterre les dispensaires publics et ceux qui sont fondés sur des souscriptions, sont toujours en relation avec les établissements chargés des substances des pauvres sans lesquels les secours seulement de la pharmacie ne satisferoient qu'à une partie des indications que présente la maladie réunie à la misère. De ce concours d'attentions et de bonnes volontés dans

Montréal, résulteroit deux avantages inappréciables, celui de n'envoyer à l'hospital personne sans nécessité et celui de sauver à plusieurs malades indigents le désagrément de sortir du sein de leurs familles. Mais voyons quel est ordinairement le régime des établissements connus sous le nom de dispensaire. Il y a un Bureau de consultation tenue à un point extra où les malades peuvent recevoir les conseils des Médecins et des Chirurgiens, ainsi que les ordonnances sur les quelles des pharmaciens appointés délivrent gratis les médicaments prescrits.

Chaque Dispensaire est composé d'un certain nombre de directeurs nommés par les souscripteurs pour surveiller l'établissement et régler les dépenses, de plusieurs médecins dont les uns prescrirent dans les maladies, les autres se chargent des opérations et président aux accouchements, d'un secrétaire, d'un trésorier, d'un apothicaire et d'un agent chargé d'enregistrer les malades et tenu de résider au Dispensaire même. Les médecins et les chirurgiens tiennent leurs séances au bureau de consultation tous les jours, depuis telle heure jusqu'à telle heure. Le malade après avoir été enregistré reçoit les consultations dans le local même du dispensaire lorsqu'il est en état de sortir, et au contraire il est obligé de garder la chambre, l'agent en prévient le médecin ou le chirurgien qui se transporte le plutôt possible au domicile du malade. Dans les cas urgents celui-ci avant de se faire enregistrer peut s'adresser directement aux docteurs du dispensaire en leur envoyant un billet d'un des directeurs ou souscripteurs.

Combien de secours ont été donnés à part de cela par les médecins accoucheurs, de ces établissements aux pauvres femmes en couche et quelles instructions n'en retirent point les sages femmes qui y sont adjoints?

Je pourrais ajouter que dans ces utiles établissements, on fait aussi jouir à un grand nombre d'enfants le bienfait de la vaccine. D'après cela je ne doute nullement que nos Citoyens pénétrés du bien public qui résultera d'un dispensaire en cette ville, s'empressent non seulement à souscrire à une institution aussi louable, mais encore prendront les moyens de la perpétuer par la suite.

PRO BONO PUBLICO.

PORT DE QUEBEC.

ARRIVAGES.

- Columbia, capit. J. Hamilton, parti de Dublin le 10 Mai, au lest, Thos. Dobbins consignataire, 154 émigrants.
- William Minor, capit. W. Wilson, en 5 semaines d'Aberdeen, au lest; Wm. Burnett consignataire; passagers Mr. Simpson, Mad. Samley, et 93 émigrants.
- Symmetry, capit. Wm. White, en 50 jours de Londres, au lest Bell & Stewart consignataires.
- Felicity, capit. Wm. White, en 8 semaines de Londres, cargaison assortie; Heath & Moir consignataires; 2 émigrants.
- 16—Stag, capit. Ralph Lewis, parti de Londres le 22 Mai, au lest; Hamilton & Co. consignataires.
- Le Côte de Sa Majesté Jane, Mouche du Vaisseau New Castle, en 8 jours d'Halifax.
- 17—Le Navire à trois mats John & Sarah, capit. Wm. Bilton, en 28 jours de Philadelphie, au lest; Hamilton freres & Co. consignataires 5 émigrants.
- Le Brig Thomas, capit. John Dray, en 23 jours de Waterford, chargé de toiles et de lest; Black consignataire; 137 émigrants.
- Vittoria, capit. Wm. Bowtass, parti de Belfast le 5 Juin, au lest; M'Roberts & M'Leon consignataires; 273 émigrants.
- 18—Pheasant, capit. J. C. Barnes, en 8 semaines de Waterford, au lest; Froste & Porter consignataires 37 émigrants.
- La Goëlette Nancy, capit. John Munro, parti de Liverpool le 7 Mai, chargé de sel, même consignataires;
- 21—Le Brig Jason, capit. W. White, en 50 jours de la Jamaïque, chargé de Rum; Findlay consignataire.
- 22—Grasshopper, capit. Thos. Rees, en 24 jours de St. Jean T. N. chargé de Rum et de melasse; Patterson & Weir consignataires.
- 24—Le Navire à trois mats Agincourt, capit. W. Mithwin, en 24 jours d'Halifax, au lest; Patterson & Co. consignataires 40 émigrants.
- 25—Le Brig Industry, capit. Thos. Guest, en 9 semaines de Plymouth, au lest; Pemberton consignataire.
- 26—Antelope, capit. John Cole, en 9 semaines de Londres, au lest; Hamilton, freres & Co. consignataires.
- Elizabeth, capit. S. Wickholm, en 52 jours de Liverpool, cargaison assortie; passagers Messrs. Bury, Granger, Shaw et Thomson, et 52 émigrants.
- Harriet, capit. Robert Fulford, en 58 jours de Liverpool, au lest; 46 émigrants.
- Two Brothers, capit. Richard

Taylor, de Terre-Neuve, au lest; Froste & Porter consignataires. St. Martin's Plantes, capit. Riad Wintpiece, en 2 mois de Londres, au lest; George Kerr consignataire.

- La Goëlette Providence, capit. Soer, en 16 jours de St. Jean T. N. au lest; J. M'Callum & Co. consignataires.
- Queen, capit. Poirier, en 12 jours de la Baie des Chaleurs, chargé de poisson et d'Huile.
- 27—Le Brig Brothers, capit. Young, en 46 jours de Cork, au lest; 4 émigrants.
- Lord Exmouth, capit. Barrett, en 40 jours d'Oporto, au lest; Price consignataires.
- Funchall, capit. Craws, en 32 jours d'Alicant, chargé de Vin et fruits; Rogerson & Co. consignataires.
- Martha, capit. Thomas, en 63 jours de Cork, au lest; T. Smith consignataire. 69 émigrants.
- 27—Hannah, capit. Jones, en 60 jours de Portsmouth, au lest.
- Superior, capit. Dennie, en 8 semaines de Montrose, au lest.
- Mary, capit. Wardill, en 50 jours de Londres, au lest.
- Henry, capit. Lower, parti de Londres le 12 Juin, au lest.
- 29—Ridley, capit. A. Ridley, en 32 jours de Madère, chargé de vin.
- Harmony, capit. T. Clark, parti de Greenock le 13 Juin, chargé de Rum et autres marchandises; 29 émigrants.
- Pally, capit. R. Sword, en 8 semaines de Londres.
- Ann, capit. J. Cowie, en 8 semaines de Londres.
- Charab venant de Londres; passagers, Messieurs Black, Hall, Thirwell, capit. Wilson et capit. Allison.
- James, capit. Henderson, en 50 jours d'Aberdeen.
- Trafalgar, capit. Christopherson, parti de Worthington le 8 Juin.
- Le Navire à trois mats Huddart, capit. J. Appleton, parti de Londres le 23 Mai; 172 officiers et soldats du 60e. régiment et 37 émigrants passagers.
- 30—Le Brig Ocean, capit. H. Bble, en 9 semaines de Belfast, 139 émigrants.
- Countess of Bute, capit. F. Wilson, en 43 jours de Liverpool.
- La Barque Quaker, capit. W. Henderson, en 79 jours de Baltimore, en Irlande 55 émigrants.
- La Goëlette Mary Rose, capit. A. Dagu, en 28 jours de St. Jean T. N.

LE SPECTATEUR CANADIEN, GAZETTE FRANÇOISE DE MONTREAL.

SAMEDI, 7 AOUT, 1819.

Les papiers étrangers ne contiennent aucune nouvelle intéressante. La Goëlette Hornet est enfin arrivée à New-York, elle est parti de Cadix le 2 de Juillet, et rapporte que le traité concernant la cession de la Floride aux Etats Unis n'étoit pas encore ratifié. Il y a eu un combat naval devant le port de Cadix, entre le brig Espagnol Voluntario de 14 Canons, et le Corsaire Patriote Independencia de 18 Canons, ce dernier a été pris et conduit à Cadix, et son équipage mise dans les cachots; le Roi avoit donné ordre de mettre à mort tous les Etrangers pris à bord de ce navire, parmi les quels se trouvoient 70 Américains.

DE LA FLORIDE.

L'acquisition de cette portion de territoire deviendra par la suite d'une importance incalculable pour les Etats Unis et particulièrement en temps de guerre; le climat et le sol de cette colonie lui assurent la possibilité de récolter assez de sucre et de Café pour subvenir à la consommation de ces deux articles dans tous les Etats de l'Union, lorsqu'elle sera mise dans l'état de culture dont elle est susceptible. Si l'on se rappelle que cette petite partie des possessions de la France à St. Domingue qui étoit appropriée à la culture du Café, exportoit elle seule chaque année avant la révolution, plus de 70,000,000 de livres de café, quelle idée ne peut-on pas se former de l'état futur de la Floride, lorsqu'elle aura été transférée à une nation commerçante et industrielle.

ACCIDENT FUNESTE.

Lundi dernier au soir, M. JOHN RICHARDSON, second fils de l'Honorable JOHN RICHARDSON, s'est noyé dans le port de cette ville. Il étoit allé avec quelques autres jeunes Messieurs sur la petite Isle vis-à-vis du vieux marché pour se baigner. Ne sachant nager, il se baigna imprudemment dans un endroit où la rivière est très profonde, et fut entraîné par la rapidité du courant. Mr. Gerrard, Junior, et un matelot firent tous leurs efforts pour le sauver, et ce dernier faillit perdre la vie lui même en voulant sauver celle de l'infortuné qui n'étoit encore âgé que de 17 ans. Ses bonnes qualités promettoient un citoyen

ville et le font amèrement regretter. Je sa famille et de tous ceux qui ont été à portée de le connaître. Après beaucoup de recherches, son corps a été retrouvé, près de l'endroit où il étoit tombé, le lendemain vers 2 heures de l'après-midi, et ses funérailles ont eu lieu Mercredi le 4 du présent, accompagnées d'un concours très nombreux des plus respectables Citoyens de cette ville.

EFFETS DE L'IMTEMPERANCE.
Lundi dernier, BENJAMIN CASTONGUAY, maçon, demeurant au faubourg de St. Laurent, étant à boire avec plusieurs de ses compagnons avec qui il travaillait dans le faubourg des Recollets, paria follement qu'il boirait sept demis de Rum l'un après l'autre sans arrêter ! Il les but en effet, tomba sans connaissance peu de temps après dans la rue, et expira enfin après quelques heures, victime de son imprudence. Les personnes qui l'ont porté ou qui ont souffert qu'il fit un tel pari en leur présence doivent se faire des reproches bien amers s'ils sont susceptibles de quelques réflexions.
Un tel événement, devoit servir de leçon bien efficace aux personnes qui se lient malheureusement à une passion aussi honteuse et si terrible dans ses conséquences.

MESSIEURS WALLACK & ARTIGUENAVE.

La séance de Lectures et de déclamation donnée par ces deux Messieurs Mercredi dernier, dans la Salle de l'Hotel Mansion House, a causé une satisfaction générale à une audience des plus éclairées et des plus respectables. Il seroit inutile de s'étendre davantage sur le récit des talents éminents et bien connus de ces deux Messieurs. Nos éloges ne pourroient rien ajouter à ceux qu'ils ont déjà reçus à Londres, à Paris et dans toutes les principales villes de l'Etat-Uni, où la connaissance profonde de leur art, l'abondance de leur caractère et leurs manières polies et agréables leur ont valu partout l'accueil le plus favorable. Mr. Artiguénave est bien connu pour être l'élève, l'ami et le protégé de l'illustre TALMA. Mr. Wallack a été formé par le premier Acteur du Théâtre Anglois, Mr. KEAN, si justement surnommé le Roscius moderne, et promet d'être le digne héritier des talents de son maître. Mr. Wallack n'a pas encore atteint sa vingt-cinquième année, et joint aux grâces de la personne, tous les charmes de l'esprit et toutes les qualités du cœur.

Leur première intention n'étoit que de donner une seule séance; mais les sollicitations de leurs amis qui désirent retarder leur départ afin de jouir plus longtemps de leur société les ont décidés à donner une autre séance Lundi prochain, et nous ne doutons point que les gens de goût ne se portent avec empressement pour partager les profits et l'agrément de ce banquet littéraire.

MARIAGE.

Le 17 du Mois dernier par le Révérend Mr. Bethune, Mr. HENRY MYER, Marchand Pelletier, à l'aimable Demoiselle URSULE PERRAULT, tous deux de cette ville.

DECEDES.

A Terrebonne, le 30 du mois dernier, à l'âge de 16 mois, après avoir souffert une courte mais sévère attaque de la rougeole, MARY RACHEL, fille de l'Hon. Roderick Mackenzie, Seigneur de Terrebonne. Ses restes ont été déposés dans l'église paroissiale du lieu, le 2 du courant, suivis d'un concours nombreux. Ainsi est devenue prématurément la proie du tombeau une innocente et intéressante victime, dont les affligés parents n'ont d'autre consolation que l'assurance "Qu'à ceux là appartient le Royaume des Cieux."

Dimanche dernier, à bord de la barque à vapeur Québec, pendant son passage de Québec à cette ville, Dame CHARLOTTE, épouse du Révérend JAMES SOMMERVILLE, après une longue et languoureuse maladie qu'elle supporta avec une résignation vraiment Chrétienne.

A Nicolet, le 3, à deux heures et demie, PIERRE MICHEL CRESSE, Ecuyer, J. P. âgé de 60 ans et 10 mois. Cet homme vraiment sociable emporta avec lui les regrets les plus amers d'une famille nombreuse et ceux d'un grand nombre d'amis.

COMPAGNIE D'ASSURANCE DE MONTREAL.
DIRECTEUR POUR LA SEMAINE PROCHAINE,
JOHN FORSYTH, Ecr.

PERDUE.
Le premier du Courant une VACHE Noire, barrée de Rouge, âgée de trois ans, ayant le crin de la queue coupé et les cornes petites. Quiconque la ramenera au Soussigné, sera généreusement récompensé.
HEBERT DEROME.
Montréal le 7 Aout, 1819.

Pour la dernière fois positivement.

Le Public de Montréal et des environs est respectueusement informé que,

Mr. WALLACK, du Théâtre Royal, Drury-Lane, et des Théâtres de New-York, Philadelphie, Boston, &c. et
MONSIEUR ARTIGUENAVE, du Théâtre François, à Paris, élève du Professeur TALMA,

Auront l'honneur d'offrir
LUNDI au SOIR, le 9 AOUT 1819,
à 8 heures précises,

Dans la Salle de l'Hotel MANSION-HOUSE,

UNE SEANCE CLASSIQUE DE LECTURES et de RECITATIONS, en Trois Parties, composées des pièces sérieuses et comiques tirées des meilleurs Auteurs François et Anglois.
PREMIERE PARTIE.

DISCOURS PRELIMINAIRE.
1....Mr. Artiguénave expliquera l'opinion des meilleurs Auteurs François sur l'utilité et l'importance pour un jeune Orateur, de faire une étude particulière de la Prononciation, et de la déclamation Oratoire et Théâtrale.

2....Une Hymne à la Paix, écrite par Mr. J. L. ARTIGUENAVE.

Mr. Wallack lira une Scène de Othway, Venise préservée, et récitera les Sept Ages, par Shakespeare.

SECONDE PARTIE.
COMEDIE.

1ere. Scène de l'Inconstant, par Col-lin D'Harville entre Florimond et Crispin, son Domestique. Mr. Artiguénave paraîtra dans le costume d'un Militaire François.

2. Poésie d'image. Vers écrits sur l'une des Tours de la Bastille, par un Militaire prisonnier, et par Berchou, Auteur du poème sur la Gastrotonie. Adresse d'Otello au Senat par Mr. WALLACK. La seconde partie sera conclue par une scène de ROMEO ET JULIETTE (Personnages) Roméo, Benvolio et Mercutio, qui sera lue par Mr. WALLACK.

TROISIEME PARTIE.

PAR Mr. ARTIGUENAVE
Cornéille—Le Cid Premier Acte, Scène 9e. le monologue de Don Rodrigue, Amant de Chimere combat entre l'Honneur et l'Amour.

2d. Acte—Seconde scène entre D. Gormas, le père de Chimere, et Don Rodrigue.

Don Rodrigue appelle au combat le Comte Gormas et le tue.

4e. Acte.—Troisième scène entre le Roi et Don Rodrigue, récit d'un combat avec les Maures.

Note—Mr. Artiguénave paroîtra dans le personnage de Don Rodrigue avec un costume espagnol, convenable, modeste et somptueux.

Mr. Wallack fera le personnage d'un Joueur à la misde, dans un état d'ivresse, pris en parti de la Farce favorite de M. TANTE.

PAR Mr. ARTIGUENAVE.
2—Récit de la mort d'Hypolite, tiré de la Tragédie de Phèdre.

3—Le Monologue d'Oréste, dans Andromache, Tragédie de Racine, Acte 5, Scène 4.

Oréste Ambassadeur à la Cour de Pyrrhus, où il trouve Hermione qu'il adore, mais qui le traite avec mépris.—Hermione aime Pyrrhus; mais voyant qu'Andromache est préférée, et que Pyrrhus est sur le point de se marier avec elle, elle promet sa main à Oréste sur la condition d'assassiner Pyrrhus. Oréste hésite; mais sa passion pour Hermione, et le destin qui le poursuit, l'induit à commettre ce crime. Il immole Pyrrhus dans le temple, au moment même de son mariage avec Andromache: il vole chez Hermione dans le dessein de revenir immédiatement avec elle auprès d'Argos.—Hermione, loin de remplir sa promesse, repousse Oréste avec horreur; appelle Pyrrhus qu'elle lui avoit commandé d'assassiner, et l'abandonne pour toujours. C'est dans cette situation, après avoir assassiné sa mère et Pyrrhus, après avoir perdu l'objet de son amour, qu'Oréste paroît sur la scène.

A la demande du Public.

Le naufrage, ou deux manières de compter une histoire, par Mr. Wallack. Mr. Wallack terminera la séance de cette soirée par la lecture et recitation d'une variété de pièces comiques sur manuscrit, écrites par Messieurs Coleman, Cumberland, &c. appelées

Les Aventures de la Diligence.

(Passagers,) un François, une Dame grassoyant, et un Cynique en noir, Belles lettres Prononciation de la lettre S. une suspenste de la voiture se cassant. Socrates dans la boucherie, ou la rencontre historique d'un Boucher avec un habitant de York-shire, qui raconte une

ANECDOTE DE FAMILLE.

Mr. ARTIGUENAVE sera accompagné dans ses dialogues d'un AMATEUR de cette ville.

Billets d'admission 5s. On pourra se procurer chez Messieurs Nikless et McDonnell, Mr. Bossange, Mr. Cunningham, Libraires, et au Mansion House où l'on pourra se procurer aussi des programmes imprimés contenant les différentes pièces à être récitées, prix 1s. 6d.

AVERTISSEMENT.

EN addition à leur belle et riche Collection de **LIVRES FRANCOIS**, les Soussignés ont à vendre à leur Magasin N. 77 Rue Notre Dame, un bon Assortiment de Papier à écrire, plumes de Hambourg, Bottes faites à la Wellington et à la Courbourg. Souliers pour hommes, soulets de voiture, boîte Phosphoriques pour les voyageurs. Lampions d'Allemagne, Verres taillés à Liqueur, à Vin et à Bière, quelques tableaux d'Eglise des meilleurs maîtres. Huile fine de Florence en caisses de 30 bouteilles chaque, Vin de Bordeaux en bouteilles, et autres articles trop longs à détailler. Ils attendent de jour en jour du vieux vin de Madère, de Port, de Ténériffe et d'Allemagne de la meilleure qualité, le tout à bas prix pour argent comptant.

BOSSANGE & PAPINEAU.
Montréal, le 7 Aout, 1819.

AVIS.

Bureau de l'Assurance de Montréal contre les accidents du feu le 30 Juillet 1819.

La Compagnie ayant étendu ses affaires et les bienfaits de sa protection contre les accidents du feu jusqu'au Haut Canada, informe par le présent le Public que les personnes suivantes sont les Agents autorisés de la Compagnie dans cette Province.
A Kingston, William Mitchell, Ecuyer.
A York, William Allan, Ecuyer.
A Queenston, Messrs. Grant et Kerby
A Amherstburg, William Duff, Ecuyer.
Par ordres du Conseil,
J. BLEAKLY, Sec.

Vente de Liqueurs spiritueuses &c. avec crédit.

AUX Magazins de Messieurs Blackwood et Laroque Mardi le 17 du courant, à une heure après midi, seront vendus sans réserve pour terminer plusieurs consignations:
20 Pipes d'Eau-de-vie supérieure de Cognac.
2 ditto ditto ditto Bordeaux.
12 ditto excellent Genièvre de Hollande.
4 ditto Vin de Ténériffe vieux L. P.
3 ditto ditto dito L. P.
3 ditto ditto Sherry.
1 ditto ditto Oporto.
5 Caisnes ditto Clair et en bouteilles.
15 Quarts Vinaigre de vin blanc.
15 Barrigres de Brown stout de Hibbert en bouteilles de 6 douzaines chaque.
3 ditto Blanc d'Espagne.
17 ditto Alun, 1 quintal chaque.
30 ditto Couperose 1 ditto.
20 demi-quart } Poudre à tirer, simple F.
20 quart ditto } ditto double F.
10 boites Pipes de Hunter.
5 ditto Muscades
Des montres des articles ci-dessus pourront être vus au comptoir de Messieurs Blackwood & Laroque en aucun temps avant la vente.

CONDITIONS.

Les Acquéreurs au dessous de £50, payable comptant, de £50 à £100, 60 jours de crédit, £100 et au dessus, 90 jours, en produisant des billets endossés et approuvés.

M. C. CUVILLIER, E. & C.
Montréal le 7 Aout 1819.

LA VENTE IMPORTANTE DES LOTS NON BATIS

QUI devoit avoir lieu le 2 du Courant, a été inévitablement remise à Samedi au soir le 14 du présent mois, au quel temps seront vendus au Bureau de Nichols et Sanford.
30 Lots de terre très importants, situés au Faubourg Ste. Anne, la proximité de ces lots de la ville et du port, et les améliorations rapides qui se font dans ce quartier, les rendent des objets de spéculation. Les conditions seront expliquées au moment de la vente.
Le plan de ces Lots peut être vu chez Mr. Jobin, Notaire Public, rue St. Paul, ou au bureau des soussignés.

EN MEME TEMPS
Des Parts dans les Banques, ditto de la Compagnie d'Assurance contre les accidents du feu. Vins en futailles et en Bouteilles, &c. en bouteilles.—Livres, Librairies &c.
La vente commencera à 8 heures.
NICHOLS & SANFORD,
Montréal le 7 Aout 1819.

FRACTION DE MAISON

A été comise le 28 de Juillet dernier, vers 2 heures du matin, à ce que l'on pense, sur la demeure de Demoiselle LITIGER, un petit Magasin dans la même maison d'un des articles suivants ont été volés.
Indiennes de couleur foncée et claire, environ 10 pièces.
Batistes et Mousselines fleuries et unies 2 ou 3 pièces.
Mouchoirs des Indes de différents modèles, ditto de Mousseline carottés et mouchoirs.
Bas de laine et de Coton, 7 à 8 douzaines, avec une variété d'autres articles.
Quiconque donnera des informations qui pourront conduire à l'arrestation et mise en jugement des Infrauteurs, sera généralement récompensé.

JEAN BELANGER, Confiseur et Pâtissier.

OFFRE ses plus sincères remerciements à ses Amis et au Public en général pour l'encouragement généreux qu'il en a déjà reçu, et prend la liberté de les informer qu'il occupe maintenant cette maison commode et spacieuse à l'entrée du faubourg St. Laurent, faisant le coin de la rue St. Laurent et celle de Gray, où il aura constamment à vendre un assortiment complet de tous les articles appartenant à cette branche, et qu'il disposera à des prix très modérés,
Montréal le 7 Aout 1819.

VENTE PAR ENCAN.

LUNDI Matin le 16. Aout prochain, et les jours suivants, seront vendus par Encan, à la Maison de C. SWENY, Ecuyer, dans la Rue Craig. **TOUS SES MEUBLES DE MENAGE** qui sont d'une qualité très-supérieure et faits dans le genre le plus moderne, comprenant les Articles suivants: Tables d'Acajou, à dîner, pour le Thé, pour jouer aux cartes, et autres; Chaises pour chambre de Compagnie, anti-chambre et à coucher; un Buffet (Side Board) et une paire de Sofas très élégants; un Piano Forte fait par Clementi à Londres, une paire de Globes de 12 pouces; Lits d'Acajou à quatre montants et autres, avec les Paillasses &c. plusieurs jeux de grands tiroirs d'Acajou; Tapis, ditto de toile peinte; une machine à patente pour laver; une Horloge, une platine, fourneau et grille formant une cuisine complète propre à être chauffée avec du bois ou du charbon; deux superbes grillages pour anti-chambre, poiles doubles et simples; Porcelaine, verres et fayencerie; Vins, Ale, Porter, Cidre, esprits &c. en bouteilles; avec une grande quantité; d'autres articles. Les particularités seront spécifiées dans les Catalogues qui seront prêts quelques jours avant la vente. La Maison sera louée jusqu'au premier de Mai prochain.

La Vente commencera chaque jour à DIX heures.
MACNIDER, AIRD & WHYTE, Encanteurs.
Montréal, le 31 Juillet 1819. 2-w.

LA BARQUE A CHEVAUX EDMOND.

Le Public est respectueusement informé que la Barque à chevaux dernièrement construite, et appartenant à Mr. FRANCOIS JEREMIE, sera employée pendant toute cette saison à servir de Bateau traversier entre Montréal et Longueuil, et en fera la traversée une fois par heure, dans l'espace de 12 minutes en allant à Longueuil, et de 14 à 16 minutes en revenant à Montréal.
Cette Barque est assez spacieuse pour transporter dans un seul voyage trente huit Carosses et autant de passagers qu'il pourroit se présenter. Elle sera aussi d'un grand avantage pour le transport des bêtes à cornes, ou toute autre espèce de bétail ou animaux vivants; et le tout peut être et sera fait avec plus de sécurité, en moins de temps et à des prix beaucoup plus bas qu'il n'a jamais été offert.

Outre les commodités du logement préparé pour les passagers, on y fait des améliorations considérables pour le rendre plus agréable. En un mot, on ne négligera rien pour unir ensemble l'agréable, l'économie et l'exactitude, afin de mériter l'attention et les suffrages du Public.

La barque a commencé à traverser le 28 du mois dernier, et continue avec succès. Les prix de passage sont comme suit:
Pour chaque personne 15 Sous
pour chaque cheval de selle 30 Sous
pour chaque Calèche, charrée Waggon, menés par un ou deux chevaux, chargés ou non un écu.
N. B. M. F. Jérémie se chargera du transport des marchandises qui pourront lui être confiées jusqu'à St. Jean.
Montréal, le 7 Aout, 1819.

DISPENSARE.

Une assemblée des souscripteurs pour l'établissement d'un Dispensaire en cette Ville, tenue ce jour à la Maison de Justice en conséquence d'avis public donné dans les Journaux, il a été Résolu que le Revd. John Bethune préside l'Assemblée:
Qu'il soit nommé un Comité de Sept Membres (dont quatre seront un Quorum) aux fins de dresser des réglemens pour cet Institution, et faire rapport d'iceux Mercredi le 11 du courant, à 10 heures A. M. à une assemblée générale des souscripteurs à être convoquée à cet effet,
Que l'Honble. Juge Pike, le Revd. J. Bethune, Messire Lesaulnier, Isaac W. Clarke, J. M. Mondelet, N. B. Doucet et J. Viger, Ecuyers, forment le Comité spécial de se it.
Que J. Viger, Ecr. soit nommé Trésorier, et perçoive les argents souscrits pour maintenir l'Institution.
Que le Trésorier notifie aux Membres de ce Comité qui sont absents, de s'assembler à la Maison de Justice demain à 10 heures A. M.
Qu'il prie les Médecins de cette Ville d'assister à cette assemblée pour aider de leurs avis le Comité chargé de la rédaction des réglemens de l'Institution.
Que les souscripteurs soient priés de s'assembler à la Maison de Justice, Mercredi le 11 du courant, à 10 heures; A. M. pour recevoir le rapport de ce comité spécial, et pour faire élection d'un Comité de Directeurs (managers) pour la conduite des affaires ordinaires de l'Institution.
Que les nommés pour recueillir l'argent de la souscription en faveur de l'Institution, fassent rapport à l'Assemblée générale de Mercredi prochain, et payent le montant de leurs collectes au Trésorier.
Que les procédés de l'assemblée de ce jour soient publiés dans les Journaux.
JOHN BETHUNE, Président.
Montréal, 5 Aout, 1819.

Récoment Public

ET à vendre à cette Imprimerie à la douzaine et en détail, l'histoire de JEAN DE CALAIS &c; avec une édition.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE MONTREAL.

L'Assemblée de chaque mois du Comité, tenue aujourd'hui, les Messieurs suivants ont été nommés et élus pour agir comme Juges à l'Exhibition des ANIMAUX dans les Comtés respectifs pour leur District, devant avoir lieu VENDREDI le 10 Septembre prochain, à 11 heures, et ensuite à l'Exhibition générale, MERCREDI le 29 du même mois, et au Partie de Labour, le 12 d'Octobre prochain, à Montréal.

COMTE DE MONTREAL.
Augustin Riché, Ecr. St. Laurent.
William Williams, Senr. Petite Côte.
Archibald Ogilvy, Rivière St. Pierre.

COMTE D'YORK.
Michel St. Julien, Vandreville.
Jn. Bte. Lefebvre, do.
John Mure, do.
James Brown, Ecr. Argenteuil.
Wm. Smith, Ecr. St. Eustache.
E. A. De Bellefeuille, Ecr. do.

COMTE D'EFFINGHAM.
L'hon. Roderick McKenzie, Terrebonne.
Michel Turgeon, Ecuyer, do.
William Porteous, Ecr. do.

COMTE DE LEINSTER.
Jacques Lacombe, do.
Benjn. Beaupré, do.
Amable Archambeault, do.

COMTE DE WARWICK.
L'hon. James Cutlbert, do.
Jacques Deligny, Ecr. Berthier.
Hercule Olivier, Ecr. do.

COMTE DE RICHELIEU.
L'hon. Charles De St. Ours.
L'hon. Pierre Dom. Debartzch, do.
Pierre Guerot, Ecuyer.

COMTE DE SURREY.
François Malhiot, do.
Joseph Cartier, Ecuyers.
Etienne Duchesnois, do.

COMTE DE KENT.
L'hon. L. R. C. De Lery, Bonchereville.
Samuel Hall, Ecuyer, Chambly.
Charles De Salaberry, Ecuyer.

COMTE DE HUINGDON.
Edmund Henry, do.
Joseph Odell, do.
James Milne, do.

COMTE DE BEDFORD.
La partie sud du Township de l'Est.
Joseph Baker, Ecuyer, Danville.
Mr. Asa Westown, St. Armand.
Mr. Terr Leonard, do.

Autre partie du Comté.
John Johnson, do.
William Yule, Ecuyers.
F. M. Pétrimoaux, do.

EXHIBITION GENERALE,
à Montréal le 29 Septembre, 1819.

POUR LES CHEVAUX,
Mr. Charles Penner, de La Chine.
Mr. Thomas Peck, de Montréal.
Mr. Thomas Fenclsey, do.
Pour les Bêtes à cornes et autres

BESTIAUX.
Augustin Riché, Ecuyer.
Mr. Archibald Ogilvy, do.
Mr. William Williams, Senr.

PARTIE DE LABOUR, A MONTREAL.
le 12 Octobre à 10 heures.
Mr. Charles Penner, de La Chine.
Mr. Alex. Mills, de la Côte St. Pierre.
Mr. William Ralston, de Montréal.

Le Comité espère que les Messieurs ci-dessus mentionnés voudront bien accepter leur nomination et faire ce qui sera en leur pouvoir pour promouvoir les intentions de l'Institution; mais, si par indisposition, ou autre cause, aucun d'eux se déclare incapable de servir, ils sont priés et autorisés de nommer des personnes compétentes en leur place, en donnant avis au Secrétaire.

Si quelqu'un des Juges desireroit devenir compétiteur dans leur Comte pour aucun des prix offerts, les autres Juges ou Juge nommeront un autre ou autres en sa ou leur place, pour le temps présent.

Les Juges sont priés de faire un rapport général de leurs procédés à leurs exhibition respectives, aussitôt que possible au Secrétaire et Trésorier de cette société, qui payera les prix obtenus.

Par ordre, H. GRIFFIN, Sec. et Trés.
Montréal, le 2 Aout, 1819.

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE MONTREAL.

L'Assemblée des Cultivateurs de la Culture des LAVETS DE SUÈDE dans ce District, s'est procurée une quantité de cette Graine qui sera distribuée gratis aux Cultivateurs qui présenteront de la terre à ce effet, en faisant application immédiate au soussigné.
H. GRIFFIN, Secrétaire.
28 Mai, 1819. jeon.

A BURGLARY

Was committed in the morning of the 28th of July, supposed to be about 2 o'clock after midnight on the dwelling House of Miss LITTLE DRAMMARS, in the Quebec Suburb, and a small Shop in the House robbed of the following articles:— Calicoes light and dark ground, about 10 pieces.
Cumbriek, Mustiss flower'd and plain, 2 or 3 Pieces.
Bandanna Handkerchieves, of several figures, Mustiss ditto, checked & spotted.
Worsted & Cotton Stockings 7 or 8 dozen; and a variety of other articles.
Any Person giving information by which the Perpetrators of the Robbery shall be brought to Justice, will be handsomely rewarded.
7th August, 1819.

AVERTISSEMENT.

LES Soussignés prennent la liberté d'informer leurs amis et le public qu'ils ont formé un Etablissement Commercial sous le nom de JAMES RUSSEL & Co. au nouveau village des Cascades, (en gros et en détail) où ils pourront fournir aux Pratiques tous les articles généralement demandés aux prix les plus modérés possibles.

Ils prennent de plus la liberté d'annoncer leur intention de pourvoir à d'amples moyens pour le Transport des Marchandises depuis les Cascades jusqu'aux Cèdres, vers le Printemps prochain, sur un système d'une régularité qui procurera plus d'avance et de promptitude qu'on en a probablement eu devant éprouvé à ce Portage.

JAMES RUSSEL,
HENRY FORREST,
GRANT FORREST,
22 Janvier, 1819.

AVERTISSEMENT.

TOUTES les personnes endettées à la succession de feu Mr. JACOB HALL, en son vivant Marchand Chapelier de cette ville, sont requises d'en payer le montant sans délai; et ceux à qui la dite succession peut devoir, sont priés de présenter leur comptes aux soussignés, dûment attestés.

RICH. FERGUSON, } Exécuteurs
ROBT. MCGINNIS, } Testamentaires
JOHN FISHER, } du dit
Montréal, le 6 Mai, 1819. } Jacob Hall.

AVIS.

LES soussignés, Exécuteurs Testamentaires de feu GEORGE PLATT, Ecuyer, en son vivant de Montréal, Marchand, requièrent tous ceux qui doivent à la Succession de payer leurs comptes respectifs à JOHN WRAGG, un des dits Exécuteurs, (de la Maison de George Platt & Co.) qui est autorisé à les recevoir et à en donner quittance; et tous qui ont quelques demandes contre la dite succession sont aussi requis de présenter leurs comptes, afin qu'ils soient liquidés.

ELIZABETH PLATT, Exécutrice.
JOHN WRAGG, } Exécuteurs.
THOMAS BUSEY, }
JAMES MILLAR, }

VOLEE OU PERDUE.

Il y a environ dix ou douze jours, de la Ferme vis à vis Fisle Uéron, au bas du rapide de La Chine, une petite Jument de six ans, ayant une étoile blanche sur le front épaisse, crinière frisée, queue coupée; lorsqu'elle s'est perdue, il lui manquait un fer à une des pattes de derrière. Quiconque pourra donner des informations suffisantes pour la faire découvrir, sera généreusement récompensé en faisant application à cette imprimerie.

22 Mai, 1819.

BON PACAGE.

POUR les Chevaux, Vaches &c. le Soussigné informe respectueusement le public qu'il peut pacager les animaux cy dessus mentionnés et à des prix raisonnables; pour les conditions, s'adresser à lui même à sa demeure, Fauxbourg St. Laurent.

Montréal, 15 Mai, 1819.
JOSEPH ROBREAU DUPLESSIS, ff.

AVIS.

LA Société qui a existé entre JOHN JESSE REEVES et le Soussigné AUGUSTIN BERTHELET, sous le nom de BERTHELET & REEVES, étant expirée le 1er de Mai dernier. Avis est par le présent donné, que le Soussigné n'a jamais autorisé le dit JOHN JESSE REEVES, quitte aucun des comptes de la dite société de BERTHELET & REEVES, ni aucun des comptes de la société de BERTHELET & NORTON, dans la quelle société le dit JOHN JESSE REEVES, est encore un Associé (Dormant Partner.) Le Soussigné a donné à JOSEPH CARMEL, Ecr. ses pouvoirs comme Procureurs, par lesquels il est autorisé à arranger les Affaires soit de la société de BERTHELET & NORTON, soit la société de BERTHELET & REEVES, aussi bien que ses propres affaires.

AUGUSTIN BERTHELET,
Augusta Haut-Canada, 21 Sept. 1818

TERRE A VENDRE,

PAR le Soussigné, de la contenance de trois arpents de front, sur soixante de profondeur avec une MAISON en bois, Grange, étables et autres bâtiments dessus construits, le tout en bon ordre; située la dite terre, sur la rivière Chambly, dans la Paroisse de St. Mathias.

Les conditions seront raisonnables et avantageuses pour l'acquéreur. S'adresser pour les particularités, au propriétaire, demeurant au Fauxbourg St. Antoine.

PIERRE GAUTHIER,

AVERTISSEMENT.

LES Messieurs de Montréal et des environs sont respectueusement informés que le soussigné pratique le métier de Charcutier, et qu'il garantit ses Saucisses être de la première qualité, et qu'il prend toutes les précautions nécessaires pour la propreté. On en peut trouver constamment sur la Steigh de Mr. BUCK sur le vieux Marché. Les Messieurs au loin qui désirent avoir leur provisions pour la saison, peuvent les avoir à une déduction raisonnable du prix de détail du Marché. Il en aura aussi constamment à sa maison, rue St. Jean No. 6. Il accommodera des Saucisses en quantité quelconque au dessus de 50 Livres, et les garantira douces et fraîches jusqu'au mois de Juin prochain. Il accommodera le Bœuf et il se consent, verra doux et frais jusqu'au mois de Juin prochain sans autres précautions que celle d'y répandre un peu de sel.

Il vendra de plus chez lui toute espèce de Bœuf et Lard tel que l'on en vend communément au Marché.
FREDERICK PHELPS.
Montréal, 10 Dec. 1818. jc.

Par les derniers arrivages de Liverpool et de Londres Wm. & Jno. Spragg ont reçu et offrent à Vendre à leur Magasin à Commission No. 16, Rue Notre Dame.

- Une Bale de draps superfins
- 11 do. do. do. fin et commun
- 3 do. do. étoffes à Pelisses
- 1 do. Casimires superfins
- 2 do. Casimire fin et commun
- 1 do. Couvertes à roses.
- 4 do. Couvertes à 2-2 3-2 et 4 points
- 6 Valises d'Indiennes a meubles et autres
- 6 Balles Bombazette
- 2 Caisses de coton
- 3 do. do. Bengals rayé et à carreau
- 2 do. de Bas de fil et coton
- 2 Balles de toile de Russie à chemise
- 2 Caisses de toile d'Irlande 4-4
- 1 Bale d'étoffe d'Osnaburgs
- 200 douzaines d'Epilignes
- 400 grosses de bouton
- 1 Valise de rubans élégants
- 1 do. de gants de castor et de d'écuil
- 1 do. Toilette
- 1 Caisse de paquets de coton
- 1 Valise de cravates assortis d'imitation
- 3 Balles de coton des Indes
- 2 Caisses de batiste de 6-4
- 2 Valises de beau et riche marroquin
- 4 Balles de Flannel blanche et de couleur.

DEPLUS

- 2 Tons d'acier
 - 20 boites de Pipes
 - 20 barrils de Tabac
 - Avec une Variété s MAR
- CHANDISES. W. & J. SPRAGG.
Montréal, 20 Nov. 1818.

A VENDRE DE CRE'A-CRE'.

UN arpent et demi de Terre de front sur vingt arpents de profondeur sis, à Saint Jean Baptiste, aux Fourches des quatre chemins, propre pour un Marchand ou bien un Auberge, sur le chemin des Américains depuis la ligne de l'Est et Maska, avec une Grange toute neuve de trente pieds de long sur vingt six de profondeur. Item une belle Etable couverte en bardeaux, en outre un Etablissement joignant la dite Terre d'un arpent de haut sur un demi arpent de front dessus construit, un hangard, une laiterie et un four de brique neuf et un beau puis, le Bois d'une Maison spacieuse tout neuf, et la pierre pour faire une belle Maison; en outre une Prairie de quatre arpents et demie en superficie toute en valeur, à quinze arpents des dits Lopins mentionnés, en outre un verger sis à la Montagne de Belœil d'un arpent de front sur quatre arpent de profondeur partie en valeur. Pour les conditions de la vente l'on pourra s'adresser à PIERRE GIROUARD du dit lieu Saint Jean Baptiste, ou à cette Imprimerie.

3 Avril, 1819.

A VENDRE.

DE la belle GRAINE DE MIL. S'adresser à Mr. JOSEPH LEDUC.
Sur la grande rue du Faubourg Saint Laurent.
Montréal, 24 Avril, 1819. ff.

A LOUER.

PRESENTEMENT une MAISON située dans la rue Capitale, ci-devant occupée par Mr. C. B. YON, s'adresser au Propriétaire.
CHARLES RACICOT.

AVIS.

LA Société qui a existé entre AUGUSTIN BERTHELET et le Soussigné sous le nom de BERTHELET & REEVES, ayant été dissoute le premier jour de Mai dernier, avis est par le présent donné que le Soussigné est maintenant autorisé à arranger les affaires de la dite Société.

J. JOHN REEVES

ADVERTISEMENT.

JACKSON LAForge, CARRIAGE-MAKER, has the honor to return his most grateful thanks to his Friends and the Public, for the liberal encouragement, and past favors he has received from them in his line of business, and inform them that he has now on hand for sale at moderate prices, all kinds of Carriage, Chaises and Calaches with or without covers, made of the best materials and in the newest fashions. He repairs, trims and paints the above, and makes also Carts and Waggrons which will be warranted.

All order in Town or from Country will be thankfully received, and punctually executed.

His residence is in St. Peter Street No. 4.
Montreal, June 5th. 1819. ff.

PERDUE OU VOLEE

Dimanche dernier, le 6e. du présent mois, UNE VACHE rouge pacagée dans une prairie au bas du Champ de Mars; elle a une gaande barre blanche sur le dos, et le bout des deux cornes coupés. Quiconque pourra donner des renseignements suffisants pour la faire retrouvera sera généreusement récompensé, en faisant application à cette Imprimerie, ou au Docteur Grasset au fauxbourg Saint Louis.
Montréal 12 Juin 1819. ff

A VENDRE.

UN EMPLACEMENT de vingt et un pied de front sur quatre vingt de profondeur, situé dans le Fauxbourg St. Laurent, rue Dumarras, entouré d'une clôture neuve avec un jardin séparé de la cour, ayant une MAISON de bois dessus construite mesurant vingt pieds sur dix huit, construit il y cinq ans et qui a été tenue en bon ordre. S'adresser pour les conditions qui seront généreuses, à N. B. DOUCET Ecuyer, N. P.
Montréal, 29 Mai, 1819. SM.

A LOUER.

Et possession à être donnée le premier Aout prochain.

CETTE MAISON bien connue couverte en Fer blanc, située à la Rivière St. Pierre, et qui n'est pas à une lieue de la ville, à présent occupée par Messieurs DUMAS, avec une Grange, Etables, Glacière, &c. avec un jardin bien enclos de planches, contenant un arpent en superficie, et environ un arpent et demi de terre tant sur le devant que sur le derrière de la dite Maison. La situation avantageuse de cet établissement le rend un des plus désirables pour une famille seule, ou pour une personne qui voudroit y tenir un Café, en ce qu'il se trouve sur le grand Chemin de Roi qui conduit à La Chine, et par où passent tous les jours un grand nombre de voyageurs. On donneroit à une personne qui désireroit y tenir un semblable établissement des termes les plus favorables; pour les conditions et particularités, s'adresser aux soussignés chez AUGUSTIN DUMAS, Ecr. à Montréal, ou sur les lieux.
M. & S. DUMAS.
Pointe St. Pierre, 3 Juillet 1819. ff

WILLIAM CHRISTIE.

PERRUQUIER, demeurant Rue St. PAUL, vis à-vis l'Hotel de Monsieur POMEROY, (City Tavern.) informe très-respectueusement ses Amis et le Public en général, qu'il vient de recevoir de Londres, par les derniers arrivages, un superbe ASSORTIMENT de Perruques à patentes et tressées, Frisettes, Bouclettes, Huiles et Savons d'auteur, Peignes, Razoirs, Plumes à écrire, Canifs, Broses à Dents, pour la tête et à savonner, &c. &c. &c.
W. C. Reconnoissant de l'encouragement généreux qu'il a éprouvé depuis qu'il a commencé à exercer sa profession, se flatte qu'il méritera la continuation des suffrages de ses Amis et du Public, par une attention stricte et ponctuelle aux ordres de ceux qui voudront qu'il honore de leur pratique.

N. B. La coupe et la frise des cheveux exécutées dans le genre le plus moderne: Razoirs repassés.
On a aussi besoin d'un jeune Garçon comme apprentif qui recevra un bon encouragement.
Montréal, 3 juillet. Im

SOCIETE' D'AGRICULTURE DE MONTREAL.

Le Comité désirant encourager la Culture des NAVETS DE SUEDE dans ce District, s'est procuré une quantité de cette Graine qui sera distribuée gratis aux Cultivateurs qui prépareront de la terre à cet effet, en faisant application immédiate au soussigné.
H. GRIFFIN, Secrétaire.
28 Mai, 1819. jeon.

AVERTISSEMENT.

MR. JOHN ADAMS, Arpenteur, informe le public qu'il a établi son Bureau chez Messieurs NICKLASS & McDONELL, vis-à-vis le Palais de Justice, où il recevra avec plaisir et reconnaissance les communications concernant la susdite profession.
1er. Mai, 1819. n

CANAL DE LA CHINE.

AVIS est par le présent donné, que conformément à la première clause de l'Acte pour faire et entretenir un CANAL Navigable du voisinage de la ville de Montréal à la Paroisse de La Chine; des Livres de Souscription pour des PARTS seront ouverts Jeudi, le 20 du présent mois, à Dix heures du matin, savoir:—En cette ville, à la Banque de Montréal, sous la direction des soussignés. A Québec, au Bureau de la Banque de Montréal, dans la Basse-Ville, sous la direction de l'Hon. W. B. Coltman, Daniel Sutherland, et John David, son, Ecrs. et aux Trois Rivières, sous la direction de B. P. Wagner, Isaac Valentine, et William Anderson, Ecrs.
Un dépôt de Cinq Louis pour cent, ou de dix Piastres par PART, sera payé d'avance, et personne ne pourra souscrire pour plus de cent cinquante parts pendant les premières six semaines après que les Livres auront été ouverts.

JOHN FORSYTH,
LOUIS GUY,
W. MCGILLIVRAY,
JOS. PERRAULT,
T. PORTEOUS,
J. A. CARTIER,
DAVID DAVID.
Montréal, 1 Mai, 1819. ff

A VENDRE

Etout ou partie du LOT no. 50, contenant 200 acres de terre, situé dans la première rangée du Township d'Hinchinbrook. La situation avantageuse de ce lot sur la rivière Chateaugui, ne peut manquer d'attirer l'attention des spéculateurs. Les termes seront faciles et avantageux aux acquéreurs. Pour les particularités, s'adresser à Wm. Lewis Mechtler, Ecuyer, en son étude rue St. Jacques.
Montréal, le 15 Mai 1819. ff

FARM FOR SALE,

BY the Subscriber, containing three arpents in front, by sixty in depth, with a wooden HOUSE, Barn, Stables and other buildings erected on said premises, the whole in good order, the said Farm, situated on Chambly river, in the Parish of St. Mathias.

The conditions will be reasonable and advantageous to the purchaser. For particulars, inquire of the proprietor residing in St. Anthony's Suburb.
PIERRE GAUTHIER, BAKER.

AVERTISSEMENT.

LES Soussignés dûment autorisés à cet effet, prient tous ceux qui doivent à la succession vacante de feu FRANÇOIS BOUCHER DE LAVERGNIERE, Ecuyer, de son vivant de cette ville; de payer leur comptes respectifs sans délai à JOSEPH MAURICE LAMOTHE, un des soussignés, ou à FRANÇOIS XAVIER MALHOTRE de Verchères, Ecuyer, qui est autorisé par eux à recevoir paiement et à donner des quittances. Ils prient aussi ceux à qui la dite succession peut devoir de présenter leur comptes incontinentement aux sus-nommées personnes; afin de liquider les affaires de cette succession incontinentement.
J. M. LAMOTHE Exécuteur.
FRS. ANT. LAROCQUE Curateur.
Montréal, 6 Avril, 1819. ff

ADVERTISEMENT.

MR. J. BARBEAU informs the public that he will petition the Legislature of this Province, at the next Session to obtain the privilege to make a Toll-Road in the Signory of St. Hyacinthe, from the South of Yamaska Mountain and to be ended opposite the Ste. Mary's Road in the said Signory, on a part of the Yamaska River, where he will apply also for a privilege to erect a Toll Bridge.

PERDUE.

IL y a environ trois semaines, UNE VACHE LAITIÈRE de couleur fauve; quiconque l'a trouvée, et qui en donnera avis à cette Imprimerie, recevra une récompense de DIX PIASTRES; ou tout autre personne ayant connoissance d'une telle Vache perdue, qui donnera des informations qui pourront la faire retrouver recevra cette même récompense.
Montréal, 12 Mai, 1819. jc.

AVIS.

SERA VENDU après trois simples criées à la porte de l'Eglise de St. Mathieu, de Bel-œil, s'il n'est pas vendu de gré à gré avant l'adjudication; UN EMPLACEMENT avec une MAISON, Ecurie, &c. dessus construites, sis au lieu susdit tenant par devant au Chemin de Roi, par derrière à la rivière Richelieu, d'un côté à Berthmy, Baron, et James Finlay, Ecrs. ou leurs représentants. Pour les conditions de la vente, s'adresser aux Srs. Ls. & Ls. FREDERICK & Co., Légataires universelles du Testament de feu Pr. Fréchet, en son vivant Curé de Bel-œil, ou au Notaire soussigné en son Etude.
Ls. BENJ. DELAGRAVE,
Not: Pub:
Bel-œil, le 12 Juillet, 1819. 38.

MARCHANDISES DE GOUT.

LES Soussignés viennent de recevoir par le Canadian Packet, et les autres derniers arrivages, en addition à leur premier envoi, plusieurs BALLOTS de MARCHANDISES CHOISIES, qui sont maintenant exposées en vente aux Magasins dernièrement occupés par Messieurs R. & J. DILLON, sur la Place d'Armes, près de l'Eglise Romaine.

Le dernier envoi comprend les articles suivants:—

Riches Satins, blancs et de couleur; Velours de soie de Lyon; très à la mode; un assortiment superbe de Satin, Gaze, et garnitures mailloées; Shawls de soie et Echarpes, Bombasins noirs, et Crêpes noirs, Ruban de toutes couleurs et qualités; Sarcenettes barrées et satinées; riches gazes de satin ouvragées; beaux tricots à la Bobine de toutes largeurs; et une boîte des plus belles Dentelles de fil et passe poils; Batistes, Jacquets, Mousselines de différentes sortes, unies et figurées; Courtepointes et Couvrepieds de toutes grandeurs; riches Franges et garnitures pour meubles; superbes Nappes Damassées depuis une à cinq verges de longueur, à bon marché; toiles damassées et ouvrées; Bottines, souliers et pantoufles pour dames de Satin, Cabron, Maroquin et jenetie; Toiles d'Irlande de 7-8 et 4-4 des meilleurs Fabriques, et garanties avoir été blanchies sur l'herbe; belles Batistes de fil, Imitation et vraie toile de Russie, Cotons à chemises travaillés par les machines à vapeurs, de Madapolban, et longs ditto des Indes; Basins pour meubles, et do. étroit par petites barres; une bale de Mérinos d'une qualité supérieure et des couleurs du meilleur goût.

Les articles ci-dessus sont particulièrement recommandés pour l'usage des familles, en ce qu'ils sont garantis venant des meilleures Fabriques, et seront vendus aux plus BAS PRIX possibles.

Les Soussignés ont aussi un assortiment complet de TOILES, COTONS, MARCHANDISES DE SOIE, BAS, GANTS, MERCERIES, qu'ils recommandent en particulier, aux MARCHANDS de la VILLE et des CAMPAGNES et qu'ils vendront à des prix beaucoup plus bas que de coutume, pour ARGENT COMPTANT ou des CREDITS APPROUVÉS.

Toutes ces Marchandises ont été soigneusement choisies par eux mêmes, et ils sont pleinement convaincus qu'il n'a jamais été importé dans cette province, un assortiment plus élégant d'articles de gout, et à des prix plus modérés.

WOOLRICH & SYMES.
Montréal, 3 Juillet, 1819. 2m.
N. B. A LOUER, une excellente CAVE.

PERDUE.

MARDI le 6 du Courant, entre le Marché neuf, et le Magasin de Mr. Bossange, dans la rue Notre Dame; une MONTRIE Française en or guiché, avec une Chaine de Ruban noir, une clef et un cachet d'or; sur la pierre du cachet, est gravé le moto suivant: "Le plus loin, le plus serré." Sur le boîtier de la Montre est gravé un pot de fleur, qui représente une Rose, une Branche de Myrte et une branche de Laurier unies ensemble. Quiconque remettra la dite Montre au propriétaire, ou donnera des renseignements suffisants pour la faire retrouver, recevra une récompense de TROIS GUINEES. Toutes informations données par écrit devant être adressées à W. L. M., et mises à la poste. On pourra aussi s'adresser à cette Imprimerie.
Montréal, 10 Juillet, 1819. jd.

AVIS.

Le Soussigné à l'honneur de prévenir le public qu'il vient d'être nommé CURATEUR à la Succession vacante de feu JOSEPH LEVI, en son vivant Marchand de cette ville, et prie toutes les personnes qui sont endettées à la dite Succession de payer incontinentement; et celles à qui il pourroit être dû par la dite Succession, sont aussi invitées à présenter leurs comptes, pour ajustement.
J. BRE. GIRARD, Curateur.
Montréal, 17 Juillet, 1819. ff.

NOTICE.

THE Subscriber has the honor of informing the public that he has lately been elected CURATOR to the vacant Estate of late JOSEPH LEVI, in his life time Merchant of this City, and desires all persons indebted to the said Estate, to make immediate payments; and those to whom said Estate might be indebted, are also invited to present their accounts for adjustment.
J. BRE. GIRARD, Curator.
Montréal, July 17th, 1819. ff.

Le Soussigné informe respectueusement ses amis et le public, qu'il a changé son domicile du Magasin qu'il occupoit sur la Place d'Arme au Magasin ci-devant occupé par Messieurs JONES & BROTHER dans la Rue St. Joseph, joignant la Chapelle des Mendiants et vis-à-vis l'Hôte-Dieu, où il continue d'avoir un Assortiment général d'Ouvrage de Sellier d'Harnois comme de coutume.
Wm. REID.
Montréal, 1er. Mai, 1819.